



## Retractation achat véhicule occasion

Par **galac85**, le **02/12/2011** à **12:48**

Bonjour,

Je viens de vendre mon véhicule. Les 3 derniers contrôles techniques ont relevé un défaut d'étanchéité sans contre visite. La voiture a toujours fuit légèrement. Tous les entretiens du véhicule ont été effectués chez un garagiste. A chaque vidange aucune anomalie n'a été constatée.

L'acquéreur en venant récupéré le véhicule a bien vu les tâches d'huile faite sur un carton. Il m'a posé diverses questions à ce sujet. Je lui ai précisé que je n'avais jamais remis d'huile dans le véhicule. Il a hésité a contacté un ami garagiste à ce sujet. Cela n'inquiétait pas ce garagiste. Après consultation auprès d'un autre garagiste, cette fuite est normale sur ce type de véhicule.

L'acquéreur considère à ce jour qu'il y a un vice caché et souhaite se dédire de la vente. Je vous remercie pour votre avis.